

Date de dépôt : 26 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Patricia Bidaux : Télétravail, astreinte au domicile, heures supplémentaires et COVID-19

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 13 mars, la Suisse prenait acte des décisions du Conseil fédéral. L'une d'entre elles et non des moindres demandait à ce que, dans la mesure du possible, le télétravail soit mis en place.

Il convient également de constater que nombre d'employés du petit Etat se sont retrouvés à la maison ne pouvant faire face à l'ensemble de leur cahier des charges en raison des mesures COVID-19.

Mes questions sont donc les suivantes :

- **Combien de services de l'Etat ont été concernés par les mesures de télétravail, du 16 mars au 31 mai, et lesquels ?***
- **Combien d'employés de l'Etat n'ont pas pu remplir leur tâche en raison des mesures COVID-19 ?***
- **Combien d'heures supplémentaires ont été comptabilisées à ce jour et dans quels services ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations contenues dans la présente question écrite urgente sont les suivantes :

– ***Combien de services de l'Etat ont été concernés par les mesures de télétravail, du 16 mars au 31 mai, et lesquels ?***

– Les services de l'Etat ont tous été concernés, en tout ou partie, par les mesures de télétravail du 16 mars au 31 mai 2020. En effet, le 17 mars 2020 au matin, les membres du personnel de l'administration, suivant les recommandations de la Confédération et les instructions du Conseil d'Etat, ont dû rester à domicile. Seules les personnes exerçant des activités concourant à la délivrance de prestations prioritaires ont été appelées à se rendre sur leur lieu de travail, si le travail à distance n'était pas possible. Les prestations prioritaires ont été maintenues durant toute cette période avec les moyens informatiques mis à disposition par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique : accès aux e-mails et au téléphone professionnel, travail à distance avec un poste de travail portable, ou accès à distance à un poste de travail fixe ou virtuel resté au bureau. Progressivement, les autres prestations ont repris, avec les mêmes moyens informatiques mis à disposition, avant d'être assurées dans leur totalité dès le 7 juin 2020.

– ***Combien d'employés de l'Etat n'ont pas pu remplir leur tâche en raison des mesures COVID-19 ?***

– Durant la période du 16 mars au 31 mai 2020, 2 264 employés réguliers de l'administration cantonale ont subi au moins une demi-journée de non-activité.

– ***Combien d'heures supplémentaires ont été comptabilisées à ce jour et dans quels services ?***

– Durant la période du 16 mars au 31 mai 2020, 69 287 heures excédant l'horaire réglementaire ont été enregistrées. Leur répartition par direction se présente comme suit :

Département	Direction	Effectif de la direction au 31 mai 2020	Total heures
PRE	Chancellerie d'Etat	103	740
PRE	Organismes rattachés administrativement au PRE	16	55
PRE	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	19	400
DF	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	10	86
DF	Direction Générale des Finances de l'Etat	111	690
DF	Office Cantonal de la Statistique	29	60
DF	Office du Personnel de l'Etat	90	1'969
DF	Secrétariat Général - DF	61	150
DIP	Direction générale de l'enseignement obligatoire	4'862	5'913
DIP	Direction générale de l'enseignement secondaire II	2'945	3'366
DIP	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	581	2'696
DIP	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	237	759
DIP	Office médico-pédagogique	1'082	365
DIP	Secrétariat général du DIP et Services partagés	218	1'847
DSES	Corps de Police	2'210	22'312
DSES	Direction Générale de la Santé	158	2'220
DSES	Direction générale office cantonal inspection du travail	148	300
DSES	Office cantonal de l'emploi (OCE)	286	1'055
DSES	Office cantonal de la détention	918	4'602
DSES	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	245	180
DSES	Office cantonal protection population et affaires militaires	103	2'648
DSES	Secrétariat Général du DSES	69	1'681
DT	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	101	118
DT	Office cantonal de l'eau (OCEau)	90	258
DT	Office cantonal du logement et de la planification foncière	86	780
DT	Office des autorisations de construire	93	760
DT	Office du registre foncier	43	290
DT	Secrétariat général du DT	117	275
DI	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	232	345
DI	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	567	7'371
DI	Office cantonal des véhicules (OCV)	122	290
DI	Secrétariat général du DI	43	699
DDE	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	21	573
DDE	Secrétariat Général du DDE	15	1'030
DCS	Office cantonal de la culture et du sport	33	410
DCS	Office de l'action, insertion et intégration sociales	367	1'490
DCS	Secrétariat général du département de la cohésion sociale	38	504

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS